Les grèves en France

A ROUBAIX
Il reste encore 4.400 grévistes

Les entreprises du bâtiment et les grosses maisons de confections ont réouvert leurs portes

A Roubaix, il y a eu reprise du travail lundi matin: chez MM. Allard fils, plafonnage, 24, rue Notre-Dame; Carette-Duburcq fils, travaux publics; Léon Degallaix, entrepreneur, boulevard du Cateau; Désiré Delfosse, maçonnerie, rue de la Potennerie; Vve Delneste et fils, couverture-plomberie, 78, rue de l'Epeule; Delaplace, constructions mécaniques, 75, rue des Sept-Ponts; Derachinois et Cie, confectionneur, 29, rue de l'Epeule; Ferret et Savinel, maçonnerie, avenue Pluquet; établissements Fiévet, confections, 32, rue Rémy-Cooghe; F. Landrieu, maçonnerie, 80, rue de Maubeuge; Aug. Pennel, entrepreneur, 37, rue de Crouy; Emile Roussel-Desrousseaux, teinturiers-apprêteurs, rue Watt, 48; Société anonyme des vêtements Georges Selliez, rentrée particulièrement importante avec 1.400 ouvriers; Teinturerie du Beau-Chêne, 14, rue Voltaire; Jules Waquier, 313, rue de Lannoy; Wibaux et Cie, vêtements, 40, rue Charles-Gounod; Gérardi, serrurerie, 56, rue Soult.

Actuellement, il ne reste plus que seize maisons fermées et 4.400 grévistes.

Bref, les résultats de la journée de lundi ne sont pas négligeables, car ils consacrent la reprise effective du travail dans l'habillement — les quatre plus importantes maisons de confection ont réouvert leurs portes — et dans le bâtiment, où seuls restent en grève quelques ouvriers paveurs.

Chez les employés de banque et d'assurances du syndicat cégétiste

On nous prie d'insérer:

« Les employés de banque et d'assurances réunis à l'appel du Syndicat des employés C.G.T. de Roubaix, à la Bourse du Travail, le 20 juin, enregistrent avec satisfaction l'accord intervenu entre le Syndicat des banques et la C.G.T.

(Ph. Keystone.)

Après une grève qui dura dix-huit jours, les grands magasins de Paris ont rouvert de nouveau leurs portes lundi matin.

LE DÉPART DES COLIS RESTÉS EN SOUFFRANCE PENDANT LA GRÈVE.

» Protestent formellement contre toute classification qui ne les mettrait pas sur un pied d'égalité avec Paris ou Lille. Font confiance au syndicat pour l'établissement des contrats collectifs à remettre aux directions respectives. »

Un syndicat professionnel chez les ouvriers des lisages de Roubaix-Tourcoing

On nous prie d'insérer:

« En vue de reformer un syndicat professionnel, tous les ouvriers liseurs, piqueurs de cardons, tireurs de cordes, etc., de Roubaix-Tourcoing, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 24 juin, à 19 h., Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare, à Roubaix. »

Une note du Comité central de grève du bâtiment

On nous prie d'insérer:

« Tous les grévistes du bâtiment figurant sur les registres du Comité central de grève à « La Prolétarienne », sont priés de rapporter leur carte de pointage pour la répartition des secours les mardi 23 et mercredi 24 juin ».

A TOURCOING

Lundi matin, dans le textile, il ne restait plus que trois usines touchées par la grève: Etablissements Christory, rue de Renaix; Robbe, rue de l'Amiral-Courbet et Tiberghien, rue d'Alsace. L'ensemble des grévistes pour cette branche est de 847.

Dans l'alimentation, la situation est stationnaire; le nombre de grévistes est de 400.

A RONCQ

Ainsi que nous l'avons annoncé, le travail a été repris dans le Tissage de la Vallée, où sont occupés 135 ouvriers.

On signale également la fin de la grève du bâtiment qui intéressait 22 ouvriers.

A HALLUIN

Lundi matin, les ouvriers des établissements ci-après ont réintégré l'atelier:

Tissages Sion frères, rue Pasteur; Wallaert-Lepers, rue de l'Est; Glorieux, rue Edouard-Vaillant; Stock, rue de la Lys et Lemaître-Demeestère et fils, rue de la Lys, qui occupent ensemble environ 1.800 ouvriers.

Reprendront aussi le travail, les ouvriers de la filature Dufour, chemin de Linselles; tissage Agache, rue de la Lys.

Enfin, signalons que les ouvriers de la chocolaterie Stephane, rue de Palestro, au nombre de 10, se sont mis en grève lundi matin.

Le conflit sévit encore dans quatre usines, où sont employés environ 600 ouvriers.

A LILLE

Le lundi des fêtes de Lille a constitué pour les pourparlers en cours une journée de trêve. Alors que le dimanche avait été marqué par plusieurs entrevues importantes, il n'y eut hier aucune conversation à la préfecture. Quant à la Bourse du Travail, elle fut fermée toute la journée.

A 8 h. 30, des anciens employés du café Métropole, rue Faidherbe, ont voulu s'opposer à l'entrée du nouveau personnel venant prendre son service. Le propriétaire du café fit appel à des gardiens de la paix. La présence de ces derniers évita tout incident grave et le personnel put se mettre au travail.

Les employés des Assurances sociales reprennent le travail

Comme suite à l'entrevue que la délégation des syndicats des employés (section des Assurances sociales) a eue avec le ministre du Travail, les personnels des caisses des assurances sociales de Lille se sont réunis dans leurs locaux respectifs. Leurs délégués ont fait un rapport sur l'entrevue qu'ils ont eue avec M. Lebas. En attendant l'arbitrage du ministre, les employés des Caisses d'A.S. de Lille ont décidé de reprendre le travail ce mardi matin.

DANS LE NORD
Un nouvel accord à Armentières

L'Union patronale de la région d'Armentières nous communique:

Le 22 juin 1936, à 10 h. 30, une entrevue a eu lieu entre une délégation ouvrière des établissements Coisne et Lambert, accompagnée de MM. Vigreux et Valenduc, d'une part, et M. Lev, président de l'Union patronale d'Armentières, d'autre part; il a été convenu ce qui suit:

Toutes les clauses de l'accord intervenu entre la Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing et les organisations confédérées de Roubaix-Tourcoing, le 9 juin 1936, seront respectées et strictement appliquées.

Pour plus de précision, il est répété qu'une majoration de 10 % sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour de la reprise normale du travail dans les établissements Coisne et Lambert.

Aucune diminution ne sera faite sur les salaires horaires et les tarifs actuellement pratiqués, c'est-à-dire avant grève.

Dans ces conditions, il a été décidé que la reprise du travail aura lieu le 23 juin, à l'heure habituelle.

Ont signé: Pour le Syndicat fraternel textile, le secrétaire: E. Vigreux; — Pour l'Union patronale, le président: M. D. Lev. — Pour les Syndicats libres, le secrétaire: Valenduc.

Aux mines d'Anzin, un mineur polonais attaque sauvagement son compagnon de travail parce qu'il n'avait pas assisté à une réunion communiste

Au moment où il prenait son travail, au lavoir de Saint-Louis à la Compagnie des mines d'Anzin, Antonin Maka, 51 ans, s'entendit interpeller par son compatriote Jean Jankobski, 48 ans. Ce dernier lui reprocha de n'avoir pas assisté à une réunion communiste. Comme Maka répondait qu'il était libre d'aller où il lui plaisait, Jankobski le saisit à la gorge et le frappa brutalement à la figure. Le blessé reçut les soins d'un docteur, puis il déposa une plainte.

DANS LA SOMME
Soixante-six fermes de la région d'Amiens sont occupées par des ouvriers agricoles

Depuis quelques jours 66 fermes de la région d'Amiens sont occupées en partie par des ouvriers agricoles auxquels se sont joints des grévistes appartenant à diverses autres industries.

Les fermiers ont adressé une protestation collective au procureur de la République.

A PARIS
Les employés des grands magasins se sont remis au travail

Paris, 22 juin. — La fin de la grève des employés des grands magasins — sauf à « La Samaritaine », que les grévistes n'ont pas encore évacuée — marque incontestablement la période finale d'un mouvement qui se sera prolongé pendant plus de trois semaines.

Bien que la question ne soit pas encore réglée définitivement entre les patrons et la C.G.T., on prévoit qu'en raison de la semaine de 40 heures, les « Uniprix », comme le faisaient déjà les grands magasins, seront désormais fermés le lundi matin.

Dans la métallurgie et la fonderie, le conflit est terminé.

De même des accords sont intervenus dans des corporations qui n'ont pas été touchées par la grève, celle par exemple des employés des Entreprises de tramways et omnibus-automobiles.

Enfin, les pourparlers continuent entre patrons et ouvriers de quelques maisons de charcuterie. Certains corps de métiers, où l'entente n'a pu se faire que partiellement, ont demandé l'arbitrage du gouvernement.

On ne signale d'extension du mouvement que chez les dockers qui ont, d'ailleurs, sollicité, eux aussi, l'arbitrage du ministre des Travaux publics.

EN PROVINCE
Le travail a cessé au port de Rouen

Rouen, 22 juin. — Les marins de Rouen ont déclaré la grève générale sur le port.

De ce fait, trente navires se trouvent immobilisés à quai. Le mouvement englobe 800 marins.

Les délégués des syndicats maritimes ont demandé à M. Tasso, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, de bien vouloir arbitrer le conflit.

Une grève de thoniers à Douarnenez

Douarnenez, 22 juin. — Les patrons et les matelots thoniers n'ont pas accepté la constitution du comité du thon et ont déclaré qu'ils ne prendront pas la mer tant que le prix minimum ne sera pas fixé pour l'absorption de la pêche.

Les inscrits maritimes font grève à Marseille et occupent des navires

Marseille, 22 juin. — La grève des inscrits a été déclarée dans les circonstances suivantes:

Un contrat collectif avait été élaboré à Paris par le Comité des armateurs et la Fédération des syndicats maritimes. Quatre articles restaient soumis à l'arbitrage de M. Henri Tasso, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, et il était entendu qu'après l'arbitrage, un contrat particulier serait élaboré pour les conditions particulières à chaque port.

Jeudi matin, à 9 h., le syndicat marseillais de la marine marchande était avisé téléphoniquement que les inscrits maritimes demandaient un entretien sur les conditions particulières au port de Marseille. Les armateurs demandèrent le temps d'examiner le cahier qui devait être remis. Or, entre midi et 11 h., la grève fut déclarée, les navires occupés et le drapeau rouge hissé en tête de mât.

Réuni aussitôt, le syndicat a adopté un ordre du jour qui a été adressé au Gouvernement, à M. Henri Tasso et porté à la préfecture.

Ce document attire l'attention du Gouvernement sur la déclaration impromptue de la grève et l'occupation des navires sous le signe du drapeau rouge.

« Ces incidents sont d'autant plus graves, déclare l'ordre du jour, qu'ils se passent à bord des navires de commerce, précieux auxiliaires de notre marine marchande ». Et il conclut: « Placé dans l'impossibilité de faire autre chose que subir les décisions qui lui seront imposées, le syndicat marseillais de la marine marchande attend les ordres que les pouvoirs publics prendront la responsabilité de lui donner ».

Le 11me Congrès national du commerce des grains, dérivés et produits du sol

Le Congrès national du commerce des grains, graines, pommes de terre, dérivés et produits du sol qui s'est tenu hier à Lille, revêtait une importance particulière en raison de la lourde menace que fait peser sur une partie des membres de cette corporation le projet d'Office du blé.

La séance d'ouverture commença à 9 h. à la Bourse du commerce, sous la présidence de M. André Simon, président de la Fédération nationale.

M. Pierre Lombrez, président du Syndicat de Lille, souhaite la bienvenue à ses collègues, puis rappela le rôle du commerce des grains dans le passé et exprime l'espoir que les pouvoirs publics lui laisseraient la place qui lui revient dans l'organisation de la production agricole.

Les commissions de travail furent ensuite formées. Les vœux qu'elles émirent furent adoptés l'après-midi au cours de l'assemblée générale.

Nous reproduisons ci-dessous celui qui se rapporte à l'Office du blé:

« Que le rôle de l'Office envisagé en vue du maintien d'un prix rémunérateur pour l'agriculture soit limité au contrôle, à la résorption des excédents et à une action sur le marché sous l'administration d'une organisation interprofessionnelle;

» Que de toute manière le commerce soit admis au stockage et à la distribution des blés dans un esprit de justice et d'égalité et parallèlement avec les coopératives le cultivateur conservant le choix pour la livraison de son blé entre les magasins de sa région. »

A l'issue de cette première réunion, les congressistes se rendirent à la Chambre de commerce où une réception leur était menagée. M. Pierre Thiriez, président, les reçut. Dans son discours de bienvenue, il rappela les vicissitudes par lesquelles était passé le commerce des grains et la reconnaissance par les pouvoirs publics de ses erreurs économiques. Il évoqua ensuite le danger que présente l'Office du blé.

Dans sa réponse, M. Simar rappela l'importance de la corporation qu'il préside. Des vins d'honneur furent ensuite servis.

Les travaux de l'après-midi

Les travaux des commissions reprirent vers 14 h. 30, puis ce fut l'assemblée générale qui se tint au Palais de la Bourse sous la présidence de M. Simon, président. Au cours de cette assemblée fut donnée lecture des vœux qui avaient été élaborés par les commissions et qui furent adoptés. Parmi ces vœux, le plus important est celui relatif à l'Office du blé que nous avons relaté plus haut.

Le banquet

Le banquet était présidé par M. Carles, préfet du Nord, entouré de Mme Philippe de Vilmorin, présidente d'honneur de la Fédération; Paul Thellier, député, et Victor Boret, sénateur, anciens ministres de l'Agriculture; Descamps, vice-président de la Chambre de commerce; des Rotours, sénateur et de Diesback, député; Scalbert, président du Tribunal de commerce; Robin, procureur de la République; Israël, président de la Chambre de commerce de Strasbourg; André Simon, président de la Fédération; Lichtenberger, inspecteur principal à la Compagnie du Nord; Lombrez, président du Syndicat de la Bourse de commerce de Lille.

Au dessert, M. Lombrez rappela que depuis 1929 les modifications apportées dans la législation n'avaient guère favorisé le commerce du blé qui dut subir les effets de la concurrence des coopératives.

Il reste encore debout, poursuivit-il, 20.000 négociants et 100.000 employés et ouvriers qui attendent ce qu'il adviendra d'eux « quand le gouvernement aura réalisé son projet de créer un office du blé ».

Il termina par un acte de confiance à « tout groupement soucieux d'associer le capital et le travail » et exprima l'espoir de voir accorder le droit au stockage à égalité avec les coopératives.

M. Simon salua en M. Paul Thellier « un ami de la Fédération ». Puis il précisa le rôle de la corporation qu'il représente dans la répartition des produits du sol.

M. Favières salua les congressistes au nom de la ville de Lille. M. Boret rendit hommage à M. Paul Thellier qui fut « trop peu de temps ministre de l'Agriculture ». Il analysa la position que devaient prendre les membres de la corporation en regard de la situation créée par un gouvernement nouveau et souhaita que s'établisse une étroite collaboration fondée sur la sincérité et la valeur des réalités.

M. Carles pria les congressistes de faire confiance au nouveau gouvernement et il les assura de toute la sollicitude de l'Administration départementale.

La série officielle des discours étant close, l'assistance réclama M. Thellier. L'ancien ministre parla alors de l'œuvre de demain, qui commencera aujourd'hui même à la Commission de l'Agriculture.

— Si les professionnels le veulent, dit-il, ils sauront séduire les gouvernements et leur imposer une liberté qui leur est chère: liberté pour vendre comme nous voulons, à qui nous voulons, quand nous voulons, selon la formule des paysans.

Et le député du Pas-de-Calais exposa les formules simples, mais efficaces, qui ont été les siennes.

M. Thellier pense que les cultivateurs se rapprocheront des négociants pour défendre leurs intérêts communs. L'expérience actuelle, dit-il, doit se faire dans l'indépendance absolue qui fait le génie de notre race et dans le respect des intérêts supérieurs du pays et des individus.

A l'Académie des Sciences

Paris, 22 juin. — Par 29 voix contre 27 à M. Bréguet, M. Robert Esnault-Pelterie a été élu membre de l'Académie dans la section des applications de la science à l'industrie. Le nouvel académicien est né à Paris en 1881. Ses recherches l'amenèrent à établir dès 1906 son premier aéroplane muni d'un moteur et d'une hélice imaginés aussi par lui.

Une signalisation efficace pour les passages à niveau

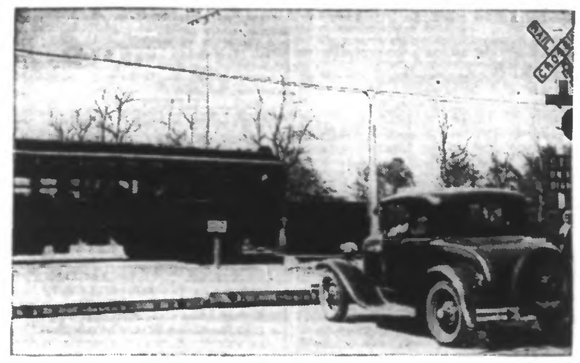

(Ph. Keystone.)

Une compagnie de chemins de fer américaine a installé au passage à niveau situé près de la ville de Massapequa, un appareil de signalisation très efficace. Encastré dans la route, le signal se lève à l'approche d'un train et se baisse quand le convoi est passé. La nuit, les lettres « Stop » sont lumineuses.

Roubaix

Aujourd'hui, mardi 23 juin:

Aujourd'hui, saint Leufroy; demain, saint Jean-Baptiste.

Soleil: Lever, 4 h. 49; coucher, 20 h. 56.

Lune: Nouvelle du 19, premier quartier le 26.

Bulletin météorologique pour la journée du 23 juin (Région Nord): Après belles éclaircies le matin, ciel de plus en plus nuageux; averses orageuses ou orages l'après-midi et le soir; le maximum de température sera en hausse par rapport à celui de la veille.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies: à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour enfants.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de protection de l'Enfance: de 10 à 11 h., au Groupe Linné (entrée par l'école de la rue Jean-Macé).

L'EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

Nous avons rendu compte hier du beau succès remporté par l'exposition internationale, organisée par la Société canine de Roubaix-Tourcoing, qui s'est tenue dans la salle Watremez, rue de l'Hospice.

Dans la liste des grands prix d'honneur que nous avons publiés hier, une erreur s'est glissée que nous tenons à réparer: la médaille offerte par le ministre de l'Agriculture au meilleur épagneul breton a été décernée à « Isto de Calate » à M. Martin, à Hautes-Rivières (Ardennes).

Voici maintenant dans chaque catégorie les premiers prix:

Bergers de brie, noirs (femelles). — Classe ouverte: « Houri des Sablonnières », à M. Bricout.

Bergers de brie, fauves (femelles). — Classe jeunes: « Nadia de Marchena », à M. Delrocque.

Bergers de Beauce (mâles). — Classe ouverte: « Icar », 2 ans, à M. René Largillière.

Bergers allemands (mâles). — Classe ouverte: « Wolf des Toers du Broel », à M. Roger Bonte. — Classe jeunes: « Ivo du Barbier d'Alost », à M. Désiré Wibaux. — Classe travail: « Jacko », à Mme Jean Fourlegnie.

Bergers allemands (femelles). — Classe ouverte: « Jacka de la Forêt Noire », à Mlle J. Dubus. — Classe élevage national: « Jacka », à Mlle J. Dubus. — Classe jeunes: « Jacka », à Mlle J. Dubus. — Classe lots: « Baldour », « Cynthia » et « Nyassa », à Mme Van der Capelien de Néeff.

Bergers belges à poil court noir (mâles). — « Duc », à M. Urbain Durieux. — Classe ouverte (femelles): « Bergère » à M. Michel Colle. — Classe travail: « Bergère », (voir classe ouverte).

Groenendaels (mâles). — Classe jeunes: « Fathos du Rieu de Maire », à M. Albert Thil.

Groenendaels (femelles). — Classe ouverte): « Gipsy de la Baraque de Planches », à M. Léon Cacheux. — Classe jeunes: « Gipsy », à M. Léon Cacheux.

Malinois (mâles). — Classe ouverte: « Iro de la Savonnerie », à M. Henri Dubois. — Classe jeunes « Imposteur », à M. Vandekerckhove.

Malinois (femelles). — Classe ouverte: « Dorette de la Savonnerie », à M. Henri Dubois. — Classe jeunes: « Corette », à M. Henri Dubois. — Classe paires: « Iro » et « Corette », à M. Henri Dubois. — Classe lots: « Iro », « Corette » et « Dorette », à M. Henri Dubois.

Collies (mâles). — Classe ouverte: « Gamin de la Carluyère », à M. Ferdinand Renard. — Classe jeunes: « Julot de la Carluyère », à M. Lucien Duquesnoy. — Classe ouverte: « Héra de la Carluyère », à M. Henri Vléminck.

Bouviers des Flandres (mâles). — Classe ouverte: « Gascon du Pont-Royal », à M. Walter D'Hainaut.

Bouviers des Flandres (femelles). — « Dolly », à M. Albert Decruyenaere.

Dogues allemands, unicolores (mâles). — Classe ouverte: C.A.C. « Scipion de Mormal », à Mme Georges Cliquennois.

Dogues allemands, arlequins (mâles). — Classe ouverte: « Pascha van Chartreuse », à M. Gaston Nataf.

Dogues allemands, arlequins (femelles). — Classe jeunes: « Tosca », à M. Julien Decraene.

Bulldogs anglais. — Classe ouverte: C.A.C.: « Ijack du Roux Oohu », à M. Alfred Racine.

Bulldogs anglais, moins de 20 kg. (femelles). — Classe ouverte: « In my Heart », au docteur Charles Vérité.

Chiens de trait (mâles). — Classe ouverte: « Lazare », à M. Camille Desimpelaere.

Chiens des Pyrénées (mâles). — Classe jeunes: « Pic », à M. François Dewinne.

Dobermann, noir et feu (mâles). — Classe ouverte: « Jacky de Saint-Dominique », à M. Victor Carré.

Dobermann, noir et feu (femelles). — Classe ouverte: « Asta », à Mme Cosyn. — Classe paires. — « Alto », « Asta », à Mme Cosyn.

Schnauzers (mâles). — Classe ouverte. « Dick », à M. Léon Vandenbrouck.

Schnauzers (femelles). — Classe ouverte: C.A.C. « Nanny vom Egelsee », à M. Michel Desfontaines.

Fox-terriers à poil lisse (mâles). — Classe ouverte: C.A.C. « Mill's Corner Best Ochre's Double », à M. J. Duquesne de la Vinelle.

Fox-terriers, à poil lisse (femelles). — Classe ouverte: C.A.C. « Mill's Corner Belle Ochrette », à M. J. Duquesne de la Vinelle. — Classe paires: « Ochre's Double » et « Belle Ochrette », à M. J. Duquesne de la Vinelle. — Classe lots: « Double », « Replica », « Black Dilmond », « Snow Ball », « Belle Ochrette », « Belle Mousette » et « Flying Desdemona », à M. J. Duquesne de la Vinelle. — Classe lots d'élevage: « Double », « Replica », « Black Diamond », « Snow Ball », « Belle Ochrette » et « Belle Mousette », à M. J. Duquesne de la Vinelle.

Fox-terriers, poil dur (mâles). — Classe ouverte: C.A.C. « Flirt « Je suis là » des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier. — Classe élevage national: « Flirt Humour des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier. — Classe jeunes: « Flirt Jyl des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier.

Fox-terriers, à poil dur (femelles). — Classe ouverte: C.A.C. « Flirt Jav ades Salines », à MM. Guilbert et Gauthier. — Classe paires: « Jelaba » et « Javotte », à M. Gaston D'Halluin. — Classe lots d'élevage: « Je suis là », « Humour », « Julot », « Jyl » et « Java », à MM. Guilbert et Gauthier.

Airedales-Terriers (Mâles). — C.A.C. (Classe ouverte): « Always Better Ritti » à M. Joseph Creuwels.

Airedales-Terriers (Femelles). — C.A.C. Classe ouverte: « Topsaile Nelly », à M. H. Colin. — Classe lots: « Iglo », « Ivan », « Iola », « Isba » et « Ida » à M. Edouard Dubois fils.

Welsh-Terriers (Mâles). — C.A.C. Classe ouverte: « Fearless of Happy Corner », à Mme O. Fruchart.

Bedlington Terriers (Femelles). — Classe élevage national: « Jessie des Orties », à M. P. I. Baltus.

Scottish-Terriers (Mâles). — Classe ouverte: « Walsing Wuzzle » à M. Emile Meurisse.

Scottish-Terriers (Femelles). — Classe ouverte: « Rycland Régina » à M. Marcel Lodieu.

Cairn-Terriers (Mâles). — Classe ouverte: « Dingo of Kildale » à Mme Jacques Mortagne. — (Femelles). Classe jeunes C.A.C.: « Quack of Kidale », à Mme Jacques Mortagne. — (Jeunes mâles): « Jimorival », à M. René Candillon.

Skye-Terriers (Mâles). — C.A.C. Classe ouverte: « Souternhills Shining Light » à M. et Mme Williamson. — Classe élevage national: « Jim de Luchar » à M. et Mme Williamson.

Skye-Terriers (Femelles). — C.A.C. Classe ouverte: Southernhills Shining Dawn » à M. et Mme Williamson. — Classe paires: « Southernhills « Shining Light » et « Dawn », à M. et Mme Williamson. — Classe lots: « Southernhills Shining Light », « Jim de Luchar », « Southernhills Shining Dawn » et « Corona of Merrymount », à M. et Mme Williamson.

Epagneuls bretons (Mâles). — C.A.C.: « Ito de Callac » à M. Fernand Martin.

Epagneuls bretons (Femelles). — C.A.C. Classe ouverte: « Javotte II de Cotignac » à M. Léonce Leblond. — Classe paires: « Gypsy » et « Javotte », à M. Léonce Leblond. — Classe lots: « Jack », « Jim », « Kitty » et « Jessie » à M. Claude Tiberghien. — Classe lots d'élevage: « Jack », « Jim » et « Jessie » à M. Claude Tiberghien.

Griffons à poil dur (Femelles). — Classe ouverte: « Herr » à M. Henri Déprez.

Pointers (Mâles). — Classe ouverte: C.A.C. « Igor des Grandes Roches », à M. Maurice Leclercq.

Pointers (Femelles). — Classe ouverte: « Hita des Tulipes » au docteur Albert Dupret.

Setters Anglais (Mâles). — Classe ouverte: « Hadjax de la Prenessaye », à M. Raymond Demarquette.

Setters Irlandais (Mâles). — ClClasse ouverte: « Ricardo » à M. Albert-L. Couroublé.

Setters Gordon (Femelles). — C.A.C. Classe ouverte: « Gamine des Hauts Lilas » à M. Pecqueur. — Classe jeunes: « Jine » à M. Pecqueur.

Cockers noirs (Mâles). — Classe ouverte: « Wilful Dolhyfrid » à M. J. Keller. — Classe jeunes: « Jaz d'Hallivillers » à Mme Moquet.

Cockers noirs (Femelles). — C.A.C. Classe ouverte: « Ita » à M. Gaston Godon. — Classe travail: « Dunford Lucy » à Mme Moquet.

Cockers rouges (Mâles). — C.A.C. Classe ouverte: « Hep d'Hallivillers » à Mme Moquet. — Classe Jeunes: « Bellewarde Cedar » à Mme Ledieu.

Cockers autres que noirs ou rouges (Mâles). — Classe ouverte. C.A.C.: « Wagtail's Flare » à Mme Moquet.

Cockers autres que noirs ou rouges (Femelles). — Classe ouverte: Rouge « Harl D'Hallivillers » à Mme Moquet. — Fancyful Chance de Wasincourt » à M. et Mme Bachelet-Saget. — Classe paires: « Wagtail's Jacket Out » et « Blacmoor Belle » à M. Gérard Kalsin.

Caniches noirs à poil laineux (Femelles). — C.A.C. Classe ouverte: « Japette » à Mme Gadeyne-Caffin.

Chow-Chows noirs (Mâles). — C.A.C. Classe ouverte: « Ioni of Neepa » à Mme R. Evrard. — Classe élevage national: « Sou Chong », à M. Samsoen.

Loulous blancs, 6 à 20 kil. (Mâles). — Classe ouverte: « Loulou », à M. Charles Vanhauter. — Classe jeunes: « Youki » à Mme Gauthier.

Bouledogues français Caille. — Classe ouverte: « Griva », à Mme Groult.

Loulous blancs (6 à 20 kilos, femelles). — Classe ouverte: « Ketty », née en mai 33, à Mme Joseph Soene. — Classe Elevage national: « Jascotte », à M. Raphaël-Henri Dubois. — Classe paires: « Youki » et « Nénette », à Mme Gauthier.

Loulous gris (plus de 6 kilos, mâles). — Classe ouverte: « Ianouck », à Mme Camille Josien.

Samoyèdes (mâles). — Classe ouverte: C.A.C., « Bouda », à M. Gustave Delespaul.

Bouledogues Bringés (7 à 10 kilos, femelles). — Classe jeunes: « Josy », à Mme Bonte.

Bouledogues Caille (11 à 14 kilos, mâles). — Classe jeunes: « Jiboulé », à Mme Groult.

Bouledogues français Caille (7 à 10 kilos, femelles). — Classe paire: « Jiboule » et « Janita », à Mme Groult. — Classe lots: « Jboule », « Janita » et « Griva », à Mme Groult.

Havanais (femelles). — Classe ouverte: « Coquette de la Havane », à Mme Coucke.

Chiens nus (mâles). — Classe ouverte: « Boby », à M. Henri Bossut.

Chiens nus (femelles). — Classe ouverte: « Zizi », à M. Henri Bossut. — Classe paires: « Boby » et « Zizi », à M. Henri Bossut.

Pékinois blancs (4 à 8 kilos, mâles). — Classe ouverte: C.A.C., « Prince Blanc of Wai Tou », à Mme Léon Desplanques-Delattre. — Classe jeunes: « Jimmy de la Pérouse », à Mme Léon Desplanques-Delattre.

Pékinois blancs (4 à 8 kilos, femelles). — Classe ouverte: C.A.C., « Cream Girl of Wai Tou, à Mme Léon Desplanques-Delattre. — Classe jeunes: « Juny de la Pérouse », à Mme Léon Desplanques-Delattre.

Pékinois rouges (4 à 8 kilos, femelles). — Classe ouverte: « Ischio of Hoang Hai », à Mlle Antoinette Lebrun. — Classe jeunes: « Ja Fou des Hautes Buttes », à Mme Desvignes; « Micky », à M. Henri Pollet.

Pékinois sable (4 à 8 kilos, mâles). — Classe ouverte: C.A.C., « Iaka-Mato », à Mme Delhaye.

(A suivre).

CERTIFICAT D'ÉTUDES. - Maintenant, donnez-lui SON PIANO. Toutes les marques, tous les prix. Maison A. JUBÉ 117, Grande-Rue, Roubaix. Fondée en 1880. (38

LA REMISE DE LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR DE Mme SEGOND-WEBER

(Ph France-Presse)

M. HUISMANS, *directeur général des Beaux-Arts, a remis hier, au cours d'un banquet, la croix de la Légion d'honneur à Mme* SEGOND-WEBER, *l'actrice bien connue.*

M. HERRIOT EST SOUFFRANT

Lyon, 22 juin. — M. Edouard Herriot, président de la Chambre des députés, maire de Lyon, étant légèrement souffrant, le bulletin de santé suivant a été communiqué:

« Poussée aiguë de rhumatisme articulaire consécutive à des fatigues et nécessitant actuellement un repos absolu au lit, durant quelques jours ».

Signé: Docteurs Gallavardin, Savy et Vigne.

Un motocycliste est tamponné boulevard de Paris par une auto qui poursuit sa route

Il expire à l'hôpital

Dans notre édition d'hier, en « Dernières nouvelles locales », nous avons relaté brièvement le grave accident dont fut victime lundi matin, boulevard de Paris, un motocycliste, M. Marcel Lecomte, 27 ans, aide-comptable, domicilié 72, rue des Jardins, à Wasquehal.

Voici de nouveaux détails sur ce tragique accident:

Vers 1 heure du matin, des douaniers faisant une ronde boulevard de Paris, trouvèrent étendu, sanglant, sur la chaussée, à côté de sa machine détériorée, un motocycliste. Ils s'empressèrent de porter secours au blessé et le transportèrent dans une maison voisine, celle de M. Louis Lemaire-Delcourt, 69, boulevard de Paris, d'où l'on manda un médecin.

D'autre part, on alertait le poste central de police et peu après le sous-brigadier Boulinguiez arrivait sur les lieux avec des agents cyclistes et commençait l'enquête.

Le blessé, bien que mortellement atteint, eut encore la force de parler et de répondre aux questions des policiers. Voici, en substance, ce qu'il déclara:

— Vers 0 h. 30, dit-il, je roulais boulevard de Paris, dans la direction du Parc Barbieux, regagnant mon domicile à Wasquehal. Je tenais rigoureusement la droite de la chaussée, quand tout à coup, débouchant littéralement du rideau de pluie qui tombait très drue à cette heure-là, je vis arriver une forte automobile, roulant à vive allure, en sens inverse et nettement à gauche du boulevard.

» Avant que j'aie pu me garer, l'auto fut sur moi... et je ne sais plus rien. »

De toute évidence, l'automobiliste tamponneur continua sa course sans s'inquiéter du blessé qu'il laissait derrière lui et qui, râlant et perdant le sang en abondance, resta là jusqu'à ce que les douaniers le découvrirent.

M. le docteur Isbecque vint lui donner des soins. Il releva notamment une fracture ouverte de la cuisse droite, avec hémorragie abondante.

L'état du blessé semblait désespéré. Un prêtre vint lui donner les derniers secours de la religion, puis on le transporta d'urgence à l'hôpital « La Fraternité ». Mais hélas, M. Lecomte ne put survivre à ses blessures et il rendit le dernier soupir peu après son arrivée à l'établissement hospitalier.

M. Lalanne, commissaire de police de permanence, prévenu aussitôt, se rendit boulevard de Paris et opéra les constatations d'usage. Il semble bien que l'accident n'ait eu aucun témoin. Malgré tous ses efforts, le magistrat ne put donc recueillir aucun indice sur l'auto tamponneuse.

Le Parquet de Lille a été avisé. M. Marcel Lecomte était marié. Sa femme a été mise au courant du malheur qui la frappait par les soins de la police de Roubaix.

M. Lecomte était bien connu à Roubaix. Il était employé en qualité d'aide-comptable aux Etablissements Dumont frères, rue de l'Espérance. Excellent musicien, il appartenait à la Grande Harmonie et aux Intimes, où il tenait un pupitre de clarinette.

Le corps sera ramené à son domicile. Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 h., en l'église Saint-Nicolas, à Wasquehal.

LES ANNONCES à paraître dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. Delerue, 638, rue de Lannoy.

M. l'abbé Droulers, vicaire à l'église Saint-Sépulcre, est nommé curé à Salomé

Ce n'est pas sans regret que les paroissiens de Saint-Sépulcre ont appris le prochain départ d'un des vicaires, M. l'abbé Marcel Droulers, que l'autorité épiscopale vient de nommer curé à Salomé, près de La Bassée.

Très populaire, entouré dans tout le quartier d'une déférente sympathie, animateur inlassable de nombreuses œuvres, M. l'abbé Droulers tenait à l'Epeule une large place et l'on comprend facilement la décision de l'Evêché de placer un tel prêtre à la tête d'une paroisse où il pourra donner toute la mesure de son activité.

M. l'abbé Droulers est un prêtre de chez nous. Il est né, en effet, le 9 mai 1891, à Roubaix et il fut ordonné en 1914, à la veille de la guerre.

C'est sous les obus, à Armentières, que le nouveau curé de Salomé exerce son premier ministère, se dépensant sans compter, sans répit à la cause de notre patrie et à celle de l'Eglise, avec cette générosité et cet allant qui le caractérisent si bien.

La guerre finie, il est nommé à Gravelines, puis en 1919 vicaire à Haubourdin, où à Saint-Michel-des-Champs il fait bénéficier les œuvres, jusqu'en 1929, de son apostolat bienfaisant. C'est alors qu'il vient à Roubaix, à l'église Saint-Sépulcre. Investi de l'entière confiance de son curé, M. l'abbé Deareumaux, puis à la mort de celui-ci, de celle de M. l'abbé Défossez, il est chargé des œuvres d'hommes, qui trouvent sous sa vigoureuse impulsion une nouvelle vitalité.

(Ph. Planque.)

M. L'ABBÉ DROULERS

Le Cercle, la Chorale, la section dramatique, profitent de sa généreuse et féconde direction. Il devient aussi aumônier de la section paroissiale de la J.O.C.F., où il y a tant de beau et bon travail à accomplir.

Dans son nouveau poste, M. l'abbé Droulers emportera les sympathies et le souvenir reconnaissant de tous les paroissiens de Saint-Sépulcre. Nous lui souhaitons, à Salomé, un long et fécond ministère.

Son installation aura lieu le 12 juillet.

Samedi 27 juin, se clôture l'inscription pour les concours du 14 juillet

Il est rappelé à ceux qui désirent participer au concours de chant et de déclamation, ainsi qu'aux groupes de théâtre, que la clôture des inscriptions aura lieu le samedi 27 juin.

Aucune inscription ne sera reçue après cette date. Aussi les retardataires sont priés de se faire inscrire d'urgence au secrétariat de la Mairie, bureau 23, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Les concours publics au Conservatoire

Voici le programme des concours publics qui auront lieu dans la salle Pierre-Destombes, le mercredi 24 juin, à 15 h. 30 pour la classe d'orgue, cours moyen (morceau imposé: prélude et fugue en ut majeur, Bach), M. Gérard Carlier.

Cours supérieur (morceaux imposés: premier mouvement sonate en mi bémol, Bach, et pièce héroïque, C. Franck): Mlles Julia Carrette et Georgette Evely.

Création d'un Comité de défense des intérêts des chômeurs

On nous communique:

Le 22 juin, à 15 h., dans la salle de l'« Ancienne », rue du Grand-Chemin, à Roubaix, s'est tenue devant environ 350 auditeurs chômeurs, la première réunion du comité de défense des intérêts des chômeurs.

Elle s'est déroulée sous la présidence de M. Charles Vienne, assisté de MM. Pierre Fiolet, Jean Caulier et Charles Dupriez.

Le président ouvre la séance et fait procéder à main levée à la nomination d'une commission provisoire.

Sont élus: président, MM. Charles Vienne, ouvrier métallurgiste, délégué général; vice-président, Robert Guienne, rattacheur, délégué textile; secrétaire général, Pierre Fiolet, ouvrier peintre, délégué du bâtiment; secrétaires adjoints, Jean Caulier, commis charcutier, délégué épicerie alimentation; Adolphe Calens, dessinateur d'arts appliqués, délégués arts et fabrication; Charles Dupriez, comptable, délégué employés; délégué du personnel domestique, Robert Ancel, chauffeur mécanicien; délégués au bâtiment, Engelbert Vankerkhove, maçon; Albert Tramer, maçon; délégué au transport, Albert Thorel, charbonnier; délégué métallurgiste, Lucien Decaluwe, ajusteur;.

M. Charles Dupriez, secrétaire-adjoint, fait connaître les raisons qui doivent inciter tous les chômeurs à adhérer à une organisation de défense de leurs intérêts, attendu qu'ils appartiennent à la classe sociale la plus défavorisée et la plus malheureuse, du fait des circonstances économiques. Il pose comme condition indispensable au succès du comité en formation l'union de tous les chômeurs, sans distinction de confessions ou de tendances, et y subordonne l'aboutissement des revendications légitimes qui apporteraient un adoucissement à leur dénuement. Il termine par un appel au recrutement intensif qui doit assurer la force d'action.

Après quelques mots de M. Jean Caulier, le secrétaire général, M. Pierre Fiolet, résume les revendications immédiates des chômeurs: révision du taux des allocations; réduction du nombre de jours de pointage; exonération du pointage pour les mères de famille, les vieillards et les infirmes; suppression des journées de carence; délégués chômeurs aux séances de la commission paritaire; présence des délinquants dans la commission des sanctions.

Avis important aux Roubaisiens encore en grève

Les personnes habitant Roubaix et encore actuellement en grève, sont informées que les inscriptions pour l'obtention

Le 10me anniversaire de l'Auto-Moto-Club de Mouscron

APRÈS LA RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Ainsi que nous l'avons relaté hier, l'Auto-Moto-Club de Mouscron a fêté dimanche son dixième anniversaire. A cette occasion, une réception fut organisée par l'administration communale à l'Hôtel de Ville.